



LES PLIE DE L'ESSONNE

OBJET DE L'ACHAT DE PRESTATION : CAHIER DES CHARGES « CREATION D'UNE CHARTE GRAPHIQUE D'UN LOGO COMMUN ET D'UN SITE INTERNET DE LA COORDINATION DES CLAUSES SOCIALES DE L'ESSONNE »

Date de mise en ligne du présent cahier des charges :

19/10/2017

Date limite de dépôt :

27/10/2017

Interlocuteurs Equipe :

Marine Maquin

Réponse à transmettre par mail et par courrier :

- Mail : m.maquin@atoutplie.fr

- Adresse :

Atout PLIE Nord-Ouest 91
15, avenue de Norvège, Parc d'activités de Courtabœuf,
91140 Villebon-sur-Yvette

Dates de livraisons :

Premier jet site internet : Au 27/10/2017

Mise en ligne du site internet : Au 06/11/2017

**LES DOCUMENTS DE REPONSE SONT A NOUS RENVOYER PAR
COURRIER ET PAR MAIL AU PLUS TARD LE 27/10/2017 A 17H**

ARTICLE 1 – OBJET DE LA MISE EN CONCURRENCE A PROCEDURE ADAPTEE

Le réseau des PLIE de l'Essonne (Plan local pour l'insertion et l'emploi) sont engagés depuis 2008, sur l'utilisation de la commande publique comme levier de développement de l'insertion et de l'accès à l'emploi au bénéfice des personnes en difficulté sociale et professionnelle.

Sous l'impulsion du réseau national Alliance Villes Emploi notamment, l'implication des PLIE et acteurs de l'insertion-emploi, une volonté affirmée de nombreux donneurs publics et privés essonniers, les dispositifs 'achat responsable' prévus dans le code des marchés publics (2006) se développent.

D'autre part, en Ile-de-France, la DIRECCTE IDF, a souhaité amorcer une organisation régionale homogène et lisible de la mise en œuvre de la Clause sociale sur l'ensemble de la Région IDF, et pour l'ensemble des donneurs d'ordres.

L'objectif étant qu'un maximum d'opportunités d'emploi et d'insertion générées par le développement économique du territoire francilien notamment au travers de l'opération du Grand Paris, puissent bénéficier à un maximum d'habitants franciliens prioritairement pour les personnes en difficulté socioprofessionnelle

Le réseau des PLIE de l'Essonne s'inscrivant totalement dans cet objectif a décidé de porter et renforcer collectivement la coordination départementale Essonnienne.*

C'est dans le cadre de cette coordination que le réseau des PLIE de l'Essonne souhaite la création d'une charte graphique commune.

ARTICLE 2 – OBJECTIFS DE LA PRESTATION

De manière générale, il s'agit pour nous de créer une identité graphique commune du projet applicable sur les supports suivants à réaliser :

- Réalisation d'un site internet vitrine pour communiquer sur notre projet ;
- Création d'un logo et d'un nom commun pour représenter cette coordination ;

Atout PLIE Nord-Ouest 91

15 avenue de Norvege-91140 VILLEBON SUR YVETTE-P.A de Courtabœuf ☎ 01 69 29 00 11 EMAIL : contact@atoutplie.fr N°SIRET : 415 255 52000025 Code APE : 9499Z

Réalisation d'une charte graphique, d'un logo et d'un site internet pour communiquer sur notre projet

Les objectifs de la prestation sont les suivants :

- Faire connaître les projets liés à notre démarche
- Informer et transmettre de l'information sur notre démarche et les partenaires engagés
- Disposer d'un outil d'animation de réseau
- Réaliser une mise en page épurée avec un système de navigation dynamique

Résultats attendus par le prestataire :

- Réalisation de la charte graphique – A minima 2 propositions graphiques proposées par le prestataire, 2 types d'arborescence proposés et 2 logos
- A minima 1 rendez-vous seront mis en place afin de travailler ensemble sur le choix final de notre arborescence.
- Le réseau des PLIE de l'Essonne doit avoir la possibilité d'envoyer et de recevoir des mails et/ou un fil d'actualité à partir du site internet.
- Le site devra aussi proposer un lien vers un cloud classique, permettant d'accéder à des informations exclusives et privées.
- Le site devra avoir un aspect **attractif, dynamique, sérieux et professionnel.**
- Le logo et le nom devront faire ressortir à la fois la dimension de partenariat institutionnel, mais aussi la dimension d'accompagnement des entreprises et des donneurs d'ordres du territoire et plus largement de nos partenaires. En effet, il s'agit d'une démarche globalisante, mais ayant également une vision prospective des enjeux territoriaux.
- Pour l'ouverture du site, les premiers textes, images et vidéos seront fournis par les PLIE, mais insérés par le prestataire. Par la suite, les PLIE pourront se charger du complément de texte, des modifications et insertion d'images ou vidéos pour les mises à jour du site.

Public cible visé par le prestataire :

- Les professionnels partenaires prescripteurs de publics, organismes privés et publics
- Les institutionnels
- Les entreprises
- Les demandeurs d'emploi

Hébergement et référencement :

Le prestataire sera donc chargé de :

- l'enregistrement du site
- de l'hébergement du site
- de référencer le site internet

Plusieurs mots clés semblent pertinents afin d'identifier le site de la coordination :

PARTENARIAT, ENTREPRISES, EMPLOI, RESSOURCES HUMAINES, INSERTION, FORMATION, ACHAT RESPONSABLE, GPTEC, GPEC TERRITOIRE, DIAGNOSTIC, TERRITOIRE, SYNERGIE, DYNAMIQUE, COLLABORATION, CLAUSES SOCIALES, MARCHES PUBLICS, MARCHES PRIVÉS,

Atout PLIE Nord-Ouest 91

15 avenue de Norvege-91140 VILLEBON SUR YVETTE-P.A de Courtabœuf ☎ 01 69 29 00 11 EMAIL : contact@atoutplie.fr N°SIRET : 415 255 52000025 Code APE : 9499Z

DONNEURS D'ORDRE, ESS, COMMANDE PUBLIQUE, COORDINATION DEPARTEMENTALE, ATOUT PLIE, MIVE, DYNAMIQUE EMPLOI, PLIE NORD ESSONNE, PLIE, ESSONNE, SIAE, ESAT

De plus, le réseau des PLIE de l'Essonne se chargera de vous fournir les liens de ses sites partenaires.

Mise à jour du site internet :

Le prestataire devra nous transmettre les procédures à suivre afin que nous puissions actualiser nous-même le site internet en toute autonomie. Le prestataire pourra alors proposer une prestation de formation et de mise à jour du site internet incluse dans le prix proposé TTC.

Le prestataire devra faire preuve de pédagogie pour nous transmettre les bases de la mise à jour du site internet afin que nous ayant les compétences nécessaires pour le mettre à jour.

Fréquentation du site internet :

Atout PLIE souhaite avoir des statistiques de fréquentation du site (si pas de surcoût) :

- Nombre de visites par mois
- Nombre de téléchargement des documents par mois

Propriété et Droits :

La charte graphique, le logo, le site internet seront la propriété d'ATOUT PLIE, en sa qualité de mandataire du réseau des PLIE de l'Essonne.

Mentions légales :

Le prestataire devra s'assurer d'indiquer toutes les mentions légales obligatoires à faire figurer sur le site internet :

- Numéro de certification au CNIL
- Nom du responsable éditorial
- Nom et coordonnées de l'hébergeur
- Nom du webmaster
- Note sur la propriété intellectuelle.

Rétro planning demandé :

Date des RDV de travail sur le site internet (charte graphique, ergonomie, proposition de logo...) : entre le 30/10/2017 et le 02/11/17

Date de livraison du premier jet du site internet, non partagé aux partenaires : le 03/11/2017

Fourniture des textes et graphiques associées : entre le 30/10/2017 pour les premiers éléments et jusqu'au 02/11/2017

Date de restitution finale du site internet pour diffusion : 06/11/2017

ARTICLE 3 – MODALITES DE SELECTION DU CANDIDAT

L'achat de prestation est soumis à concurrence entre candidats en mesure de réaliser le contenu de l'action décrit à l'article 2.

L'étude des propositions reçues est réalisée avec la note méthodologique suivante :

- la qualité du contenu est notée sur 20 points
- l'organisation de la prestation sur 20 points
- les moyens mobilisés sur 20 points
- le prix de la prestation sur 40 points

ARTICLE 4-1 – MODALITES D'EXECUTION DE LA PRESTATION

La prestation devra se dérouler entre le 23/10/2017 et le 06/11/2017

Date limite de remise de la charte graphique, du logo et du site internet : 27 octobre 2017

ARTICLE 4-2 – CONTRACTUALISATION DE LA PRESTATION

Un contrat de prestation sera signé entre Atout PLIE Nord-Ouest et le prestataire. **Pour obtenir le paiement de la prestation, le prestataire devra transmettre à la Structure d'Animation et de Gestion du PLIE :**

- L'ensemble des livrables demandés à l'article 2
- Les factures TTC
- L'ensemble des éléments en version électronique et modifiables
- Les codes d'accès au site internet et les informations liées à l'hébergement du site
- L'ensemble des feuilles d'émargements liées aux différentes réunions de travail associées et aux temps de formation de l'équipe du PLIE pour la mise à jour du site internet

D'autre part, Atout PLIE Nord-Ouest 91 se réserve le droit de revoir le contenu de la prestation en cas de non réalisation des travaux dans le temps imparti.

ARTICLE 4-3 – AVENANT

En cas de réalisation de la prestation avant le 31/12/2017 et de besoins supplémentaires repérés avant la fin de ce même exercice, un avenant pourra être mis en place pour un complément d'heures dans les conditions définies par le contrat de prestation initial. Le prestataire devra faire au préalable une demande d'extension par écrit, la structure d'animation et de gestion du PLIE y répondra favorablement ou défavorablement en fonction des besoins exprimés et de sa capacité financière.

ARTICLE 4-4 – MODALITES DE REGLEMENT DE LA PRESTATION

Le paiement de la prestation interviendra à la fin de la réalisation de la prestation, sur présentation des éléments précisés à l'article 5-2.

Seront payées, seules les réalisations effectuées

ARTICLE 5 - ETABLISSEMENT DU PRIX

L'offre du prestataire au présent cahier des charges doit, conformément au principe de mise en concurrence à procédure adaptée, comprendre les prix unitaires. Ces prix devront être indiqués en **coût horaire ou forfaitaire TTC incluant les frais de mission et autres frais.**

Les prix seront fermes durant toute la durée de la prestation.

PRIX 1 : COUT FORFAITAIRE TTC DE REALISATION DE LA CHARTE GRAPHIQUE, DU LOGO ET DU SITE INTERNET DE LA COORDINATION DEPARTEMENTALE DES QUATRE PLIE DE L'ESSONNE

Le Prix total TTC de la prestation devra comprendre :

- La réalisation du site
- 2 propositions d'ergonomie du site, de charte graphique et logo
- 1 rdv physique de travail sur le site internet
- La mise en ligne des textes, images, vidéos, pièce-jointe ...
- L'hébergement
- Le référencement
- Formation et Mise à jour du site

La prestation sera facturée conformément au prix 1 contenu dans le contrat de prestation, sur justificatifs énoncés. Le prix TTC est ferme durant toute la durée de la prestation et inclura les frais de missions et autres frais associés.

L'organisme retenu devra fournir la preuve de la mise en concurrence s'il retient un sous-traitant pour concevoir une partie de la prestation.

Atout PLIE pourra retenir un ou plusieurs prestataires pour réaliser la prestation.

ARTICLE 6 – CLAUSE DE RÉFACTION

En cas de non réalisation de la prestation dans les temps impartis, Atout PLIE Nord-Ouest 91 ne procédera pas au paiement des prix correspondant.

En cas de réalisation partielle, Atout PLIE Nord Ouest 91 ne paiera que les prix des heures de prestation réellement exécutées.

La prestation pourra prendre fin de manière anticipée si les travaux du prestataire ne correspondent pas à nos attentes.

Il pourra également être décidé conjointement, une révision de la prestation à la baisse, en cas de difficulté.

ARTICLE 7 – PIECES CONSTITUTIVES DE LA PRESTATION

1. Les documents de réponse qualitatifs et financiers du présent cahier des charges
2. La notification de la prestation par Atout PLIE Nord-Ouest 91
3. Le contrat de prestation signé entre le prestataire et Atout PLIE
4. Le présent cahier des charges signé paraphé et cacheté du prestataire dont l'exemplaire original conservé dans les archives d'Atout PLIE seul fait foi

ARTICLE 8 – OBLIGATION DE PUBLICITE

Les Logos du FSE, du drapeau européen avec la mention Commission européenne, de l'Europe s'engage en Ile de France, de l'Etat, d'Atout PLIE, du PLIE NORD ESSONNE, de la MIVE et de DYNAMIQUE EMPLOI doivent apparaître obligatoirement sur tous les documents utilisés pour l'action et dans les locaux où se déroule l'action.

ARTICLE 9 - MOYENS MIS EN OEUVRE DANS LE CADRE DE LA PRESTATION

Moyens humains

Un responsable de l'action est nominativement désigné par le prestataire. Il assure le suivi de la prestation. Il est garant de la coordination technique de l'action entre tous les intervenants et du respect du cahier des charges.

Toute absence prolongée ou toute vacance de poste est immédiatement signalée à la référente de l'action au sein d'Atout PLIE, qui suit la prestation.

Tout changement d'intervenant est signalé à la chargée de mission d'Atout PLIE qui suit la prestation.

Le prestataire s'engage à faire intervenir un personnel compétent et formé pour la prestation.

Tout document utilisé sera transmis à Atout PLIE Nord-Ouest 91, mandataire pour le réseau des PLIE de l'Essonne, dans le cadre de la prestation.

Moyens matériels

Le prestataire s'engage à organiser la prestation dans des conditions matérielles et à mettre à disposition des participants des outils pédagogiques adéquats pour répondre à nos attentes.

ARTICLE 10 – CLAUSE DE CONFIDENTIALITE / DONNEES NOMINATIVES

Le prestataire s'engage à mettre en place des procédures permettant d'assurer la confidentialité des informations concernant les participants de la prestation. Les informations ne peuvent être utilisées à d'autres fins que celles relatives à la prestation en elle-même. Le participant est informé de l'utilisation faite des renseignements demandés.

ARTICLE 11 – CONSERVATION ET PRESERVATION DES PIECES RELATIVES A LA PRESTATION

Dans le cadre de la présente mise en concurrence à procédure adaptée lancée par Atout PLIE Nord-Ouest 91, le prestataire retenu s'engage à fournir toutes les données relatives au déroulement de la prestation demandée par l'Etat, ou tout autre organisme externe mandaté par l'Etat, aux fins de s'assurer de la bonne exécution de la prestation.

Le prestataire devra conserver ces éléments pendant 10 ans.

Atout PLIE Nord-Ouest 91

15 avenue de Norvege-91140 VILLEBON SUR YVETTE-P.A de Courtabœuf ☎ 01 69 29 00 11 EMAIL : contact@atoutplie.fr N°SIRET : 415 255 52000025 Code APE : 9499Z